



Mur de soutènement entre deux maisons en lotissement

Par **BI87**, le **15/06/2008** à **22:52**

Bonsoir,
J'ai acheté en 2007 une maison en lotissement construite en 2005. Au bout de mon terrain un trou de 2.50 m donne sur la terrasse de mon voisin. La configuration des terrains (en pente) a été modifiée pour la construction de la maison de mon voisin (qui est le second propriétaire, mais dont la maison est plus récente que la mienne) le terrain a été décaissé. J'ai fait une demande de relevé topographique des terrains avant la construction pour m'assurer que la configuration initiale du terrain a bien été modifiée par le constructeur.
Si cela est avéré qui doit payer le mur de soutènement de mes terres ? Moi qui suis en amont ou mon voisin en aval qui a acheté la maison en l'état un an avant moi ?
A ce jour mon voisin me demande de participer à 50% des travaux ...
Merci de votre réponse.